

DECRYPTER LE PROGRAMME ESMS NUMERIQUE

Atelier ESMS NUMERIQUE / SONS

4 mai 2022

SÉGUR
NUMÉRIQUE

Atelier ESMS NUMERIQUE / SONS

SOMMAIRE

1. **Introduction**
2. **Les types de structures éligibles**
3. **Typologies de projet et procédures d'achat**
4. **Synoptique des financements**
5. **Critères de paiement**
6. **Focus sur les critères de sélection des projets**
7. **Temps d'échange**



Introduction

- Les types de structures éligibles
- Typologies de projet et procédures d'achat
- Synoptique des financements
- Critères de paiement
- Focus sur les critères de sélection des projets
- Temps d'échange

Introduction



Les types de structures éligibles

Typologies de projet et procédures d'achat

Synoptique des financements

Critères de paiement

Focus sur les critères de sélection des projets

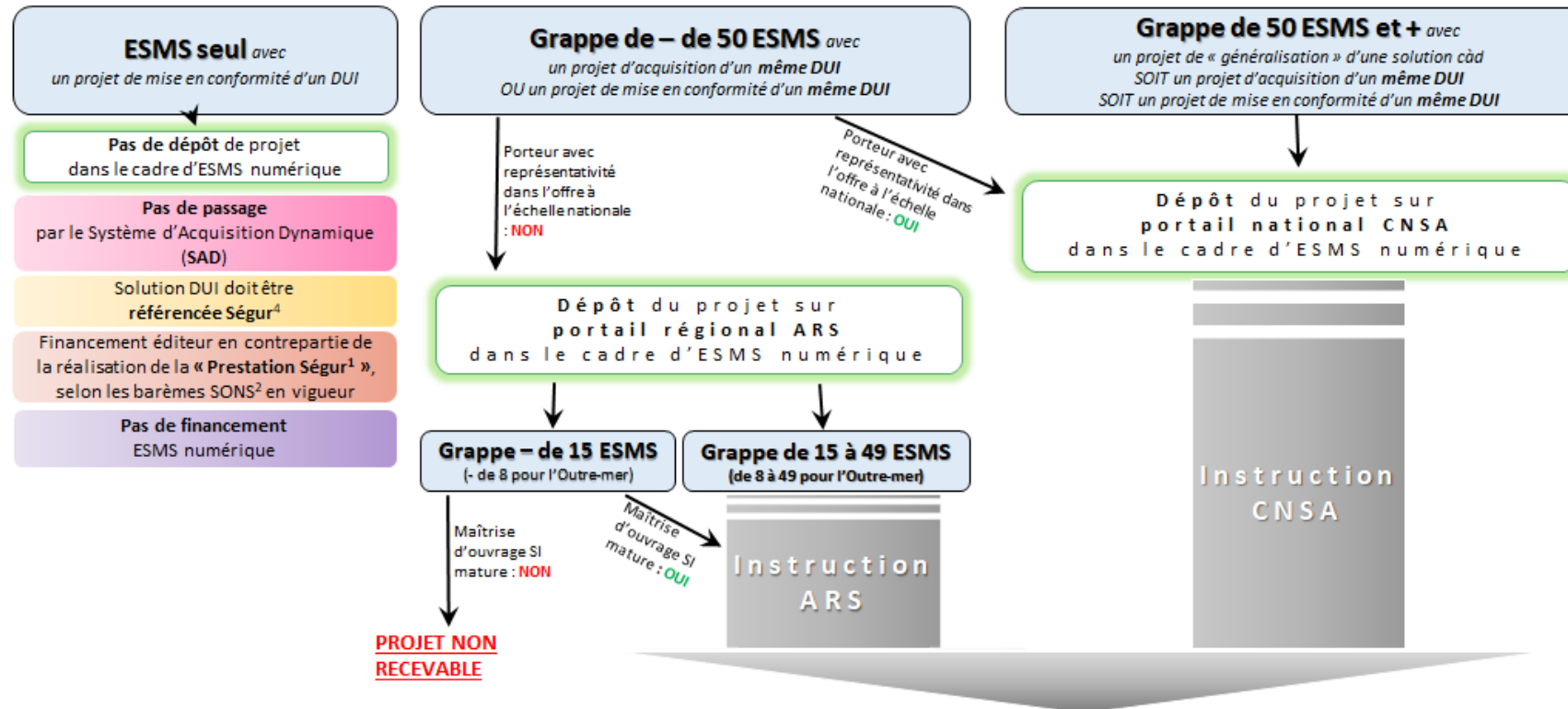
Temps d'échange

Quels types de structures sont éligibles?

ESMS relevant de l'article L 312-1 CASF

Pour prétendre à un financement dans le cadre d'ESMS numérique, un ESMS **ne doit pas avoir** :

- perçu de financement dans le cadre du programme ESMS numérique pour l'acquisition ou la mise en conformité d'une solution de DUI
- bénéficié de la « Prestation Ségur¹ » au titre du SONS² pour un autre logiciel que celui au titre duquel il prétend au financement ESMS numérique³



Tous les ESSMS mentionnés à l'article L. 312-1 du CASF sont éligibles à la phase de généralisation, y compris les ESSMS financés exclusivement par les conseils départementaux.

Concernant les ESSMS proposant à la fois un accompagnement aux activités essentielles à la vie et des services d'aide à la personne dits de « confort » (services à la famille et de la vie quotidienne), ils sont éligibles mais les financements ne seront alloués que pour la première partie de leur activité.

Introduction

Les types de structures éligibles



Typologies de projet et procédures d'achat

Synoptique des financements

Critères de paiement

Focus sur les critères de sélection des projets

Temps d'échange

Typologies de projet et procédures d'achat :



	ACQUISITION			MISE EN CONFORMITE		
	Projet PA/PH/DOM	Projet PDS/PDE	Projet AHI/PJM	Projet PA/PH/DOM	Projet PDS/PDE	Projet AHI/PJM
	Passage obligatoire par le SAD	Pas de passage par le SAD, utilisation possible du MP en cours	Pas de passage par le SAD	Pas de passage par le SAD		
! PRÉREQUIS !	Editeur doit être référencé Ségur ou SAD *		Editeur doit être référencé Ségur	Editeur doit être référencé Ségur		
	Financement ESMS numérique - Pour l' ESMS : usages + appui « petits OG » - Pour l' éditeur : forfait équipement			Financement ESMS numérique Pour l' ESMS : usages + appui « petits OG »		
				+ Financement SONS ** Pour l' éditeur : « prestation Ségur »		
	ÉLIGIBLE EN FENETRE 1 (15 mars – 30 mai)	ÉLIGIBLE EN FENETRE 2 (1 ^{er} juin – 30 septembre)		ÉLIGIBLE EN FENETRE 1 (15 mars – 30 mai)	ÉLIGIBLE EN FENETRE 2 (1 ^{er} juin – 30 septembre)	

PDS : Personnes en Difficultés Spécifiques ; **PDE** : Protection De l'Enfance ; **AHI** : Accueil, Hébergement, Insertion ; **PJM** : Protection Juridique des Majeurs ;
 * SAD : Système d'Acquisition Dynamique (RESAH) ** SONS : Système Ouvert Non Sélectif

Introduction

Les types de structures éligibles

Typologies de projet et procédures d'achat



Synoptique des financements

Critères de paiement

Focus sur les critères de sélection des projets

Temps d'échange

Synoptique des financements :

Financements pour tout type de porteur de projet					
		Levier de financement			
		esms numérique			SONS
Type de projet	Taille du regroupement	Usages	Equipement		Editeur référencé Ségur
			Editeur Ségur	Editeur NON Ségur	
Acquisition	< 50 ESMS	7k€	14,5k€	12k€	Aucun financement
	> = 50 ESMS	3k€	3k€	1k€	
Montée de version	< 50 ESMS	5k€ <small>*Si référencé Ségur</small>	Aucun financement (voir SONS)	Non éligible	~2 413€ TTC (barème moyen SONS)
	> = 50 ESMS	2k€ <small>*Si référencé Ségur</small>			

Financements additionnels spécifiques « ESMS numérique » pour les OG < = 15 ESMS ou 8 pour les Outre-Mer et la Corse					
Equipements infra et matériel	20k€/ESMS	AMOA et conduite du marché via le SAD	15k€/porteur	AMOA projet	100k€/porteur

Introduction

Les types de structures éligibles

Typologies de projet et procédures d'achat

Synoptique des financements



Critères de paiement

Focus sur les critères de sélection des projets

Temps d'échange

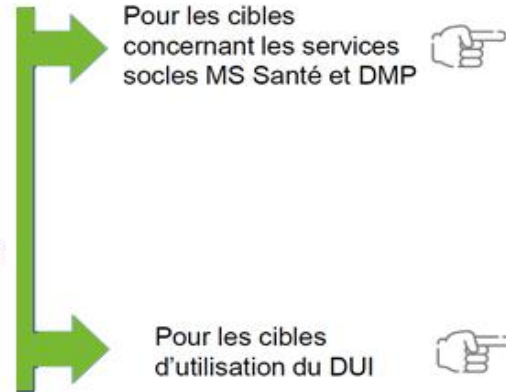
Critères de paiement :

50%

- Validation des critères de recevabilité
- Signature de la convention ARS/porteur
- Signature de la convention de partenariat

50%

Atteinte des cibles d'usages après la signature de la vérification de service régulier



Indicateur	Mode de calcul	Valeur cible
Taux d'utilisation de la MS Santé	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de messages envoyés via la MS Santé / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%
Taux d'utilisation du DMP	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de DMP alimentés avec au moins un document / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%

Indicateur	Valeur cible
Taux de dossiers actifs	90 %
Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé	90%
Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement	90%

Pour les montées de version, les porteurs s'efforcent d'atteindre les niveaux d'usage dans un délai de 9 mois entre le moment de leur engagement et la fin du déploiement. Pour les acquisitions, le délai devra être de 18 mois.

- Introduction
- Les types de structures éligibles
- Typologies de projet et procédures d'achat
- Synoptique des financements
- Critères de paiement



Focus sur les critères de sélection des projets

Temps d'échange

Focus sur les critères de sélections des projets :



Attention particulière accordée à :

- ❗ La bonne compréhension des **enjeux** et des **besoins** liés à **l'information** et la **mise en œuvre** d'un **DUI**.
- ❗ la composition de **l'équipe dédiée à la mise en œuvre du projet** (comité de pilotage, rôles et responsabilités des acteurs, etc.)
- ❗ Le **planning** de déploiement (jalons)
- ❗ La conformité aux **exigences de sécurité** vis-à-vis de la protection des données personnelles et de l'information des usagers (RGPD)
- ❗ **L'interopérabilité** en tant qu'enjeu majeur du programme ESMS numérique (Pour favoriser le développement des **usages de services socles** tels que la **Messagerie Sécurisée de Santé** et le **Dossier Médical Partagé** et favoriser les interconnexions avec d'autres services et référentiels comme E-prescription, E-parcours, plateformes régionales, Serafin-Ph ou AGGIR-Pathos)



La priorisation globale des projets doit favoriser :

- **L'équilibre** entre les différents **territoires**
- Les **champs d'activité**
- Les **statuts des établissements** accompagnés au niveau régional

=> **Une note sur 15 est attribuée à chaque porteur de projet**



Focus sur les critères de sélections des projets :



Prioriser :

- 1 - Les projets dits « **matures** » (**note >= 11**) ;
- 2 - Les **projets non retenus** dans les AAP temps 1 et 2 (enveloppe?) ;
- 3 - Les projets d'**acquisition PA/PH** pour les **grappes** ;
- 4 - Au moins un projet **PDS / PDE** (Personnes en Difficultés Spécifiques / Protection De l'Enfance) sous réserve de la bonne avancée des DSR ;
- 5 - Au moins un projet de type **SAAD** (Implication des CD ++) ;
- 6 - Les projets « **100% normands** » dans la fenêtre 1 ;
- 7 - Les projets OG **publics** sous représentés dans AAP temps 1 et 2 ;
- 8 - Les moyen-gros OG ayant un projet de **mise en conformité PA/PH** un financement via **SONS** ;
- 9 – Le financement des ESMS type Accueil, Hébergement et Insertion (**AHI**) / Protection Juridique des Majeurs (**PJM**) sous réserve de la bonne avancée des DSR (Dossiers de Spécifications de Référencement).



Introduction

Les types de structures éligibles

Typologies de projet et procédures d'achat

Synoptique des financements

Critères de paiement

Focus sur les critères de sélection des projets



Temps d'échange

Laurent VISEUR

Chef de projet programme esms numérique
Direction de l'Appui à la Performance / Pôle accompagnement des organisations innovantes

● ● ARS Normandie | Esplanade Claude Monet
2 place Jean Nouzille | CS 55035 | 14050 Caen Cedex 4
T. 02 31 70 95 40
P. 07 64 46 53 86

Laurent.viseur@ars.sante.fr

[Appel à Projet ESMS Numérique : Phase de généralisation | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

<https://espace-acheteur.resah.fr/programme-esms-dossier-usager-informatise>

France KOSTRZEWA

Chef de projet SI Medico-Social
GRADeS Normand'e Santé

f.kostrzewa@normand-esante.fr

Bâtiment COMETE, 7 Longue Vue des Astronomes, 14111 Louvigny
02 50 53 70 00 / 06 02 04 38 83

Support technique NeS- 02 50 53 70 01 - support@normand-esante.fr



DECRYPTER LE PROGRAMME ESMS NUMERIQUE

Atelier ESMS NUMERIQUE / SONS

4 mai 2022

SÉGUR
NUMÉRIQUE